RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN VERTU DE LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS ET DES ACCORDS CONNEXES

1993

RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN VERTU DE LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS ET DES ACCORDS CONNEXES

1993

TABLE DES MATIÈRES

		Page
AVANT-PROPOS		1
LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL		4
I.	Objectifs et avantages	4
II.	La conjoncture économique internationale	6
III.	Les ressources du Fonds	11
IV.	Les activités du Fonds	12
V.	Les résultats financiers en 1993	14
VI.	La gestion des intérêts du Canada au FMI	15
a)	Les principales questions en 1993	15
b)	Les activités intéressant le Canada	19
c)	La participation financière du Canada au FMI	24
d)	Les consultations avec le FMI	26
e)	La représentation du Canada au Fonds	27
LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE		28
I.	Objet	28
II.	Objectifs	30
III.	Ressources	35
IV.	Les activités de prêt	38
V.	Résumé des activités de prêt en 1993	40
VI.	Les résultats financiers en 1993	41
VII.	La gestion des intérêts du Canada dans le Groupe de la Banque mondiale	42
a)	Introduction	42
b)	Les principales questions en 1993	43
c)	Souscriptions et contributions	45
d)	Les emprunts de la Banque mondiale au Canada	47
e)	Les biens et services, et le personnel canadiens	48
f)	La collaboration de l'ACDI avec la Banque mondiale	49
CONCLUSION		52
TABLEAUX		54

AVANT-PROPOS

Le présent rapport passe en revue les opérations effectuées en 1993 par les institutions issues des accords de Bretton Woods : le Fonds monétaire international (FMI) et le Groupe de la Banque mondiale, qui comprend la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), la Société financière internationale (SFI) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI).

Le FMI (le «Fonds») et la BIRD (la «Banque») ont été créés en 1944 lors de la conférence de Bretton Woods. La participation du Canada à ces institutions a été autorisée en vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods de 1945. La SFI a été fondée en 1956 à titre de filiale de la BIRD en vertu de statuts distincts. La participation du Canada à l'IDA a été autorisée en vertu de la Loi sur l'Association internationale de développement de 1960. En 1985, les textes législatifs relatifs aux trois institutions ont été réunis dans la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes.

La quatrième institution de la Banque mondiale, l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), a débuté ses activités en 1988. Le Canada a ratifié la convention portant création de l'AMGI en octobre 1987. La participation du Canada à l'AMGI a été autorisée par une modification de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes.

Le Fonds monétaire international assure un mécanisme de consultation et de collaboration internationales dans le domaine monétaire et sur les questions de balance des paiements et de change, y compris l'élimination des restrictions de change sur les paiements courants. Le financement de ses opérations est habituellement assuré par des souscriptions, ou «quotes-parts»,

versées par les pays membres. Ces quotes-parts reflètent en général l'importance relative des pays membres dans l'économie mondiale. La principale fonction de la BIRD et de l'IDA consiste à octroyer des prêts et des crédits aux pays en développement afin qu'ils puissent financer des projets et des programmes de réforme contribuant à leur essor économique. La Banque tire la majeure partie de ses ressources de la vente d'obligations sur les marchés financiers privés. Pour sa part, l'IDA s'adresse surtout aux gouvernements des pays donateurs pour obtenir des contributions assimilables à des dons. La SFI complète les activités de la Banque et de l'IDA en effectuant des investissements aux conditions du marché dans des entreprises privées des pays membres en développement. La principale fonction de l'AMGI est de promouvoir les investissements privés dans les pays en développement en offrant des garanties contre les risques non commerciaux. L'adhésion au Fonds est une condition préalable à l'adhésion à la Banque, et il faut être membre de cette dernière pour pouvoir adhérer à l'IDA, à la SFI et à l'AMGI.

Les chiffres mentionnés dans la partie consacrée au Fonds sont exprimés en droits de tirage spéciaux (DTS), l'unité de compte de toutes les transactions du FMI. La valeur du DTS est calculée en fonction d'un «panier» de cinq monnaies importantes affectées de coefficients de pondération (le dollar américain, le mark allemand, le yen japonais, la livre sterling et le franc français) et reflète les cours journaliers de ces devises. En 1993, la valeur du DTS a varié entre 1,72 et 1,89 dollar canadien.

On trouvera des renseignements détaillés au sujet des politiques et des activités du FMI ainsi que de l'évolution de la situation financière et économique mondiale dans les publications suivantes du Fonds : Statistiques financières internationales, Rapport annuel sur les arrangements et les restrictions

à l'égard du change, Rapport annuel du FMI et Perspectives de l'économie mondiale.

Sauf indication contraire, les chiffres mentionnés dans la partie consacrée au Groupe de la Banque mondiale sont exprimés en dollars américains. Des renseignements détaillés au sujet des politiques et des activités du Groupe de la Banque mondiale sont contenus dans les rapports annuels de la Banque mondiale, de la SFI et de l'AMGI. Le Rapport sur le développement dans le monde et les tableaux sur la dette mondiale donnent des renseignements sur l'impact de l'évolution de la situation financière et économique mondiale dans les pays en développement.

LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

I. Objectifs et avantages

Le Fonds monétaire international a pour mandat de promouvoir le fonctionnement harmonieux du système monétaire international afin de favoriser le commerce international ainsi que les mouvements de capitaux et, par ce biais, des taux élevés de croissance économique soutenable, de hauts niveaux d'emploi et la mise en valeur des ressources productives des pays membres. Conformément à ces objectifs généraux, le Fonds s'emploie à promouvoir l'ordre et la stabilité dans le domaine des taux de change, l'établissement d'un système multilatéral de règlement des transactions courantes entre les membres et l'élimination des restrictions de change qui entravent le commerce mondial.

Par conséquent, à titre d'institution centrale du système monétaire international, le FMI joue deux rôles principaux. En premier lieu, il exerce une fonction de surveillance en suivant les politiques économiques de tous les pays membres, en évaluant la compatibilité des mesures appliquées par les divers pays et en dispensant des conseils en matière de politique publique. En second lieu, il offre une aide financière à court et à moyen terme aux pays membres qui éprouvent des difficultés de balance des paiements, indépendamment de leur niveau de développement économique, afin de leur permettre de corriger des déséquilibres temporaires en perturbant le moins possible le système monétaire international. Ce financement est généralement accordé à condition que le pays bénéficiaire mette en oeuvre des réformes visant à éliminer les déséquilibres que comporte son économie, afin que soient réunies les conditions nécessaires à une croissance non inflationniste soutenable.

L'aide financière ainsi accordée par le FMI, ainsi que les ressources supplémentaires dont la conclusion d'un accord avec le Fonds facilite souvent l'obtention auprès d'autres sources, permettent de procéder aux réformes nécessaires de façon moins brutale que si cette aide n'était pas disponible. Le Fonds fournit également, sur demande, une aide technique aux pays membres. À la fin de 1993, 178 pays étaient membres du FMI.

À titre d'économie ouverte qui a toujours été tributaire du commerce extérieur et d'une bonne circulation des capitaux, le Canada a tout intérêt à ce que le système monétaire international soit ouvert et stable. En sa qualité de pays membre du FMI, il peut promouvoir un système financier stable à l'échelle mondiale et favoriser un rajustement rapide et ordonné des politiques dans les pays aux prises avec des déséquilibres extérieurs insoutenables. Ce sont là des objectifs que le Canada a toujours appuyés et qui influent encore sur sa politique à l'égard du Fonds.

Sa qualité de membre du FMI procure au Canada un certain nombre d'avantages précis :

- La proportion du total des voix qui revient au Canada au FMI, soit environ 3 p. 100, lui permet d'être directement représenté au Conseil d'administration de même qu'à son comité consultatif ministériel, le Comité intérimaire. Cette représentation permet au Canada d'apporter une contribution à la formulation des politiques du Fonds sur les grandes questions économiques et financières internationales.

- Par les examens de la politique économique de chaque pays auxquels il se

livre régulièrement, le FMI offre la possibilité d'échanger idées et opinions sur les politiques et la performance économiques du Canada et d'autres pays membres.

- Au besoin, le Canada pourrait faire appel au FMI pour obtenir son aide financière s'il éprouvait de graves problèmes de balance des paiements.

- La participation financière du Canada au FMI lui rapporte de faibles intérêts.

- Dans le cas des pays qui utilisent les ressources du Fonds, les conditions dont les programmes qui bénéficient de l'aide du FMI sont assortis contribuent à assurer que l'aide bilatérale du Canada est employée à bon escient. De plus, les mesures stratégiques qu'exige cette conditionnalité accroissent la capacité des pays débiteurs d'honorer leurs obligations envers les gouvernements créanciers, par exemple le Canada.

II. La conjoncture économique internationale

En 1993, la production réelle s'est accrue de 2,2 p. 100[1] dans le monde, selon les estimations, contre 1,7 p. 100 en 1992. Les taux de croissance se sont établis en moyenne à moins de 2 p. 100 dans les pays industrialisés et en Afrique, alors qu'ils ont varié de 3 à 9 p. 100 en Asie, au Moyen-Orient et dans les pays en développement de l'hémisphère occidental. Les anciens pays à

---

1. On ne disposait pas de données complètes pour 1993 au moment où ce rapport a été rédigé. Les estimations sont fondées sur les Perspectives de l'économie mondiale du FMI (octobre 1993). Pour les pays industrialisés, des données plus récentes indiquent que la croissance réelle en 1993 a été un peu plus élevée que 1,1 p. 100, en grande partie en raison de la forte croissance de l'économie américaine à la fin de l'année.

planification centrale ont accusé des baisses de production pour la quatrième année consécutive. La situation économique reste morose à l'échelle internationale, si on la compare avec l'expansion enregistrée pendant la deuxième moitié des années 80, alors que la production mondiale augmentait constamment à un rythme de plus de 3 p. 100 par année.

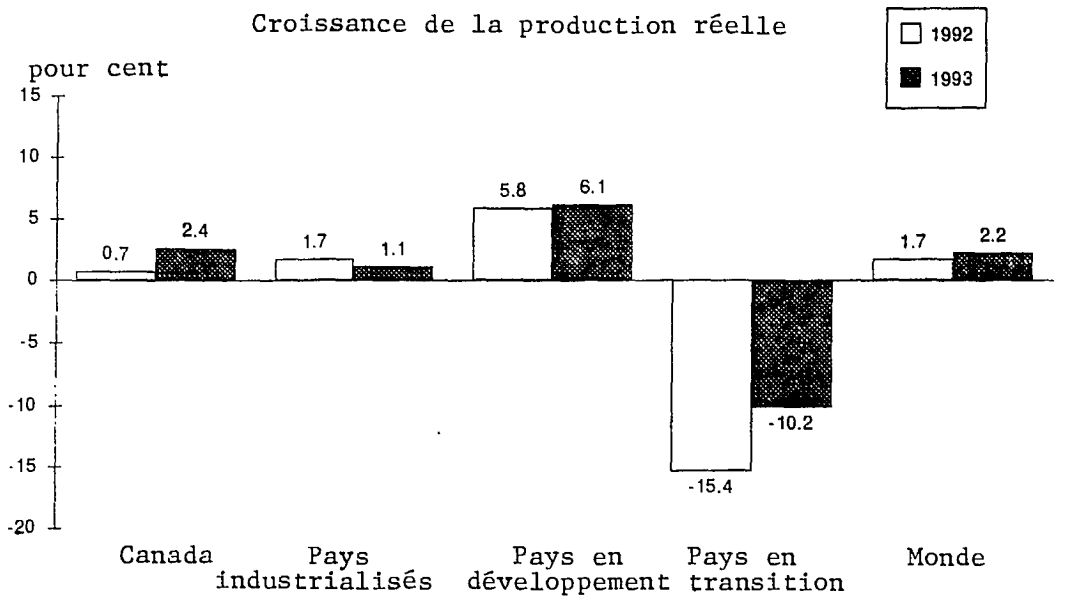

Le rythme de croissance a été inégal dans les pays industrialisés l'an dernier aussi. La reprise économique s'est fermement renforcée aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni. En fait, la croissance de l'économie américaine au quatrième trimestre a été si forte, soit de 7,5 p. 100, qu'elle a entraîné une reprise des craintes inflationnistes. Par contre, dans les principaux pays européens, la production n'a commencé à se stabiliser qu'au cours du deuxième semestre de l'année, après avoir diminué au premier semestre. Des taux d'intérêt réels élevés ont contribué sensiblement à cette piètre performance économique. Au Japon, la faiblesse de l'économie a persisté pendant la majeure partie de

1993, en raison de la vigueur du yen, de la déflation antérieure du prix des actifs et des incertitudes politiques.

De pair avec la faiblesse de l'économie dans les principaux pays industrialisés, les taux de chômage sont demeurés élevés dans la plupart des pays. En 1993, le G-7 comptait 24 millions de chômeurs, des augmentations du chômage en Europe continentale compensant à peu près des baisses au Royaume-Uni et en Amérique du Nord.

Dans les pays en développement, les réussites se sont limitées en grande partie à l'Asie, dont l'économie a progressé en moyenne de 8,7 p. 100 l'an dernier. Dans les nouveaux pays industriels de l'Asie, les réformes mises en oeuvre pour améliorer la souplesse des marchés ont permis de mieux soutenir les perturbations extérieures, comme le ralentissement de la croissance dans les pays industrialisés.

Dans les pays industrialisés, les taux d'inflation ont encore diminué, soit de 3,3 p. 100 en 1992 à moins de 3 p. 100 en 1993. Parmi les pays du G-7, les taux d'inflation les plus bas (moins de 2 p. 100) ont été enregistrés au Japon, au Royaume-Uni et au Canada, tandis que les taux les plus élevés (au moins 4 p. 100) ont été enregistrés en Allemagne et en Italie. Cependant, de graves problèmes inflationnistes persistent dans de nombreux pays en développement, où les taux d'inflation ont bondi jusqu'à 44 p. 100 en moyenne l'an dernier, comparativement à 39 p. 100 l'année précédente. La situation a été particulièrement grave dans les pays en développement de l'hémisphère occidental, où le taux moyen d'inflation en 1993 est passé à 221 p. 100 contre 141 p. 100 en 1992. Néanmoins, certains pays de cette région, notamment l'Argentine, le Chili et le Mexique, ont pu réduire sensiblement leur taux d'inflation.

Selon les estimations, la croissance du volume des échanges commerciaux à l'échelle mondiale est tombée de 4,6 p. 100, l'année précédente, à 3 p. 100 en 1993. De 1975 à 1990, le volume des échanges commerciaux a augmenté à un rythme annuel moyen d'un peu plus de 4 p. 100. Dans le G-7, la baisse de la croissance des échanges commerciaux était attribuable à une forte chute de la croissance des exportations (à 0,1 p. 100 en 1993 contre 3,1 p. 100 en 1992) et à un faible ralentissement de la croissance des importations (à 2,4 p. 100 en 1993 contre 3,5 p. 100 en 1992).

En 1993, le dollar américain a fléchi de 10,1 p. 100 par rapport au yen, mais il s'est apprécié de 7,8 p. 100 vis-à-vis le deutschemark, terminant l'année à 112 yen et 1,735 DM. En Europe, les tensions sur les taux de change sont réapparues, rappelant celles de septembre 1992. La cause sous-jacente de ces tensions a été l'absence de convergence des politiques économiques des états membres du Mécanisme de taux de change face au système de taux de change quasi-fixes. La spéculation a été particulièrement intense sur le franc français, en raison de l'augmentation du chômage, de la faiblesse de la croissance et des taux d'intérêt réels élevés. Suite aux fortes tensions qui se sont exercées sur le franc et d'autres monnaies à la fin de juillet, les ministres des Finances et les banquiers centraux de la CE ont pris la décision le 2 août d'élargir les fourchettes de fluctuation des parités centrales à 15 p. 100 alors qu'elles étaient de 2,25 p. 100 auparavant.[2]

Les déficits des balances des paiements courants se sont accrus en

---

2. Les fourchettes du deutschemark et du florin sont demeurées inchangées à 2,25 p. 100. Pour la peseta et l'escudo, les fourchettes précédentes étaient de 6 p. 100.

moyenne dans les pays industrialisés l'an dernier. Pour l'ensemble du G-7, le déficit global est passé d'environ 36 milliards de dollars en 1992 à environ 60 milliards de dollars, en raison de fortes augmentations des déficits des États-Unis, de l'Allemagne et du Royaume-Uni. L'excédent de la balance des paiements courants du Japon a augmenté en 1993, pour atteindre 131 milliards de dollars, en hausse comparativement à 118 milliards de dollars en 1992. Cependant, exprimée en yen, la balance des paiements courants a diminué de 2 p. 100, soit à 14,6 billions de yen.

Les anciennes économies à planification centrale ont continué de connaître des problèmes avec leur transition à l'économie de marché. L'an dernier, cependant, certains pays ont commencé à récolter les fruits de leurs efforts de réforme sous la forme d'augmentation de la production ou du moins de faibles diminutions de leurs niveaux de production. En particulier, les pays d'Europe centrale dans l'ensemble ont vu leur production diminuer de 2 p. 100 seulement en 1993, contre 9 p. 100 en 1992. Cependant, les progrès sont demeurés faibles en Russie et dans les autres anciennes républiques soviétiques: selon des estimations, la baisse de la production réelle a atteint 14 p. 100, contre 18 p. 100 en 1992.

Des progrès ont aussi été enregistrés sur le plan de la réduction de l'inflation dans un certain nombre des états de l'ancienne Union soviétique, particulièrement suite à la disparition de la zone du rouble à la fin de juillet et à l'instauration par la suite de monnaies distinctes dans la plupart des républiques. En Russie, le taux mensuel d'inflation a été ramené à environ 15 à 20 p. 100 au quatrième trimestre de 1993 comparativement à des taux supérieurs à 30 p. 100 au début de l'année. En Ukraine, cependant, des politiques macroéconomiques laxistes ont fait passer l'inflation au taux hyperinflationniste de 80 p. 100 par

mois en décembre 1993.

III. Les ressources du Fonds

Le FMI tire ses ressources de ses membres; elles sont fondées sur un système de quotes-parts qui tient compte de l'importance économique relative de chaque pays. L'importance des quotes-parts détermine en grande partie la composition du Conseil d'administration, lequel est chargé de l'administration courante du Fonds, ainsi que la composition du Comité intérimaire, qui influe sur l'orientation du Fonds. Les quotes-parts déterminent aussi dans quelle mesure le Fonds peut contracter des emprunts auprès des membres et les droits de chaque membre d'effectuer des tirages sur les ressources financières du FMI à des fins de balance des paiements. De plus, les quotes-parts des pays membres servent également de base pour les allocations de DTS.[3] Les quotes-parts du FMI ont atteint au total 144,8 milliards de DTS (environ 266 milliards de dollars canadiens) à la fin de 1993.

Les pays membres qui cherchent à obtenir une aide financière du Compte des ressources générales du Fonds pour corriger des déséquilibres de balance des paiements peuvent recourir à la «tranche de réserve» et aux quatres «tranches de crédit», dont chacune représente 25 p. 100 de leur quote-part. Une fois la première tranche de crédit utilisée, les tirages subséquents sont échelonnés en vertu «d'accords de confirmation» subordonnés aux critères de performance qui accompagnent les programmes de stabilisation. Les membres peuvent également utiliser les mécanismes permanents créés à des fins précises,

---

3. Les DTS, ou droits de tirage spéciaux, sont des instruments de réserve créés par le FMI qui peuvent servir à régler les créances entre pays membres du Fonds. De nouveaux DTS ne peuvent être émis que par décision du Conseil des gouverneurs.

notamment: le Mécanisme de financement de stocks régulateurs (FSR), créé en 1969 pour aider les pays membres aux prises avec des difficultés de balance des paiements à financer leur participation aux accords internationaux relatifs aux stocks régulateurs, et le Mécanisme élargi de crédit (MEDC), établi en 1974 à l'intention des pays membres qui ont des problèmes de balance des paiements en raison de certaines rigidités structurelles. La Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus (FFCI) a également été instaurée en 1988 afin d'apporter une aide financière aux membres qui, alors qu'ils appliquent des mesures d'ajustement, sont confrontés à des recettes insuffisantes à l'exportation ou à d'autres difficultés déterminées. Cette nouvelle facilité permet également d'obtenir du Fonds un financement pour imprévus afin d'aider à maintenir le rythme des programmes d'ajustement en cas de perturbations extérieures.

En 1986, le Fonds a mis sur pied une nouvelle forme d'aide financière pour ses membres, la Facilité d'ajustement structurel (FAS), qui prévoit une aide, à des conditions concessionnelles, aux pays à faible revenu au titre de la balance des paiements. Ces ressources disponibles à des conditions concessionnelles se sont accrues en 1988 grâce à la création de la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR).

Le Fonds a mis sur pied une nouvelle facilité, la Facilité de transformation systémique (FTS) en 1993. Le fonctionnement de cette facilité sera décrit plus en détail ci-après.

IV. Les activités du Fonds

Au 31 décembre 1993, les accords conclus entre le Fonds et les pays

membres étaient au nombre de 44: 16 accords de confirmation, 5 accords élargis, 3 accords relevant de la FAS et 20 relevant de la FASR. Les ressources totales engagées en vertu de ces accords se sont élevées à 7,7 milliards de DTS, les soldes disponibles représentant 4 milliards de DTS. Cela se compare à 22 accords de confirmation, 5 accords élargis, 6 accords relevant de la FAS et 17 accords relevant de la FASR à la fin de 1992, qui représentaient des ressources totales engagées de 20,8 milliards de DTS et des soldes disponibles de 9,9 milliards de DTS.

Ainsi que l'indique le tableau qui suit, les crédits accordés par le Fonds ont augmenté en 1993 alors que les nouveaux tirages ont dépassé les remboursements (rachats). Les tirages des membres se sont chiffrés à 5,3 milliards de DTS en 1993, tandis que les remboursements tombaient à 3,8 milliards de DTS. On a relevé, dans les activités financières du Fonds, une diminution des tirages dans le cadre des accords de confirmation à court terme et une augmentation des tirages dans le cadre du Mécanisme élargi de crédit. Cette situation est attribuable à l'augmentation en 1993 des besoins de financement à moyen terme du FMI des pays membres afin de surmonter des problèmes structurels de balance des paiements. Les tirages dans le cadre de la Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus (FFCI) ont augmenté au cours de la dernière année. De plus, 11 pays ont effectué des tirages sur la nouvelle Facilité de transformation systémique (voir la section V pour de plus amples renseignements).

TABLEAU 1

FLUX DES RESSOURCES DU FMI
(en milliards de DTS)

		1992	1993
1.	Achats totaux	5,3	5,3
	Dont:		
	Accords de confirmation	3,1	1,0
	Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus	0,6	0,7
	Mécanisme élargi de crédit	0,9	1,9
	Facilité d'ajustement structurel	0,2	0,1
	Facilité d'ajustement structurel renforcée	0,6	0,2
	Facilité de transformation systémique	-	1,4
2.	Rachats totaux	4,2	3,8
3.	Achats nets	1,1	1,5

V. Les résultats financiers en 1993

Le Fonds cherche à réaliser un revenu net positif au cours de chaque exercice pour accroître ses réserves, après avoir assumé ses dépenses et rémunéré les créanciers. Le revenu net cible de 5 p. 100 des réserves s'applique depuis 1985. Pour l'année 1993, le revenu net ajouté aux réserves s'est élevé à 71 millions de DTS, soit un niveau légèrement inférieur au revenu net cible de 78 millions de DTS, en raison principalement de la diminution de l'utilisation des crédits du Fonds et de la baisse du DTS et des taux d'intérêt sur le marché. Cet écart a été pris en compte dans la détermination du revenu net cible pour

l'exercice 1994.

Des soldes de précaution ont été constitués de manière à protéger de toute réduction les avoirs souscrits du Fonds. Les soldes de précaution du Fonds comprennent des réserves (1,6 milliard de DTS) et les recettes additionnelles provenant des rajustements des taux des frais et de rémunération grâce au partage du fardeau qui sont allouées aux Comptes spéciaux pour éventualités (CSE). Le CSE-1 (436 millions de DTS) a été constitué pour tenir compte des retards prolongés dans le service de la dette de certains pays membres, tandis que le CSE-2 (476 millions de DTS) protège les achats effectués après réalisation d'un programme d'accumulation des droits. Au cours de l'exercice 1993, 78 millions de DTS ont été ajoutés au CSE-1 et 177,5 millions de DTS au CSE-2. À la fin de l'exercice 1993, les soldes de précaution s'élevaient à 2,5 milliards de DTS, soit l'équivalent de 119 p. 100 des crédits impayés. Des rajustements attribuables aux accords de partage du fardeau effectués au cours de l'exercice 1993 ont accru le taux des frais imposés aux emprunteurs de 95 points de base et réduit le taux de rémunération des créanciers de 114 points de base. Pour l'exercice 1993, le taux rajusté des frais pour l'utilisation des ressources ordinaires du Fonds s'est établi en moyenne à 6,6 p. 100 et le taux rajusté de rémunération, à 4,6 p. 100 en moyenne.

VI. La gestion des intérêts du Canada au FMI

a) Les principales questions en 1993

Voici les principales questions qui se sont posées en 1993 au FMI : (i) la création de la Facilité de transformation systémique (FTS) pour aider des pays membres comme la Russie et d'autres anciens pays à planification centrale;

(ii) l'augmentation du nombre de membres; et (iii) un examen des procédures de surveillance du FMI. La participation du Canada à l'étude de ces questions ainsi que d'autres sujets, au FMI, est coordonnée par le ministère des Finances, qui est le principal responsable en la matière. Parmi les autres ministères ou organismes qui jouent un rôle dans ce domaine figurent la Banque du Canada, Affaires étrangères et Commerce international Canada, et l'Agence canadienne de développement international (ACDI). En coopération avec ces organismes et ministères, la Division des finances et du développement internationaux et la Division de l'analyse économique internationale du ministère des Finances procèdent à l'analyse des documents d'orientation et des programmes de prêts afin de s'assurer que les activités et opérations du FMI sont conformes à une bonne utilisation de ses ressources. Il en est fait rapport au Parlement non seulement par la publication du présent document, mais aussi par la comparution des administrateurs du Canada et de hauts fonctionnaires devant des comités parlementaires.

Facilité de transformation systémique. Depuis sa création, le FMI a continué de s'adapter à l'évolution des tensions et des demandes dans le système financier international. Ces demandes ont souvent amené le Fonds à adapter rapidement des arrangements ou des facilités de prêt ou à en mettre en oeuvre de nouveaux. En 1992, le FMI a contribué aux efforts déployés à l'échelle internationale pour aider la Russie à mettre en oeuvre des politiques de stabilisation et à transformer son système économique. À cette fin, le Fonds a approuvé une aide financière sous la forme d'un tirage sur la première tranche de crédit de 1 milliard de dollars. Vers la fin de l'année, il était devenu évident que les difficultés auxquelles était confrontée la Russie exigeaient la prise d'autres mesures pour aider les autorités dans les efforts déployés pour renforcer les politiques et pour conclure un accord avec le Fonds de manière à passer à une tranche de crédit

supérieure.

En avril 1993, le Fonds a créé un nouveau guichet financier temporaire, la Facilité de transformation systémique (FTS), pour aider la Russie et d'autres anciens pays à planification centrale à relever les défis que posait le passage à l'économie de marché. La facilité, qui sera offerte jusqu'à la fin de 1994, est conçue de manière à aider financièrement les pays qui ont des problèmes de balance des paiements en raison d'une forte baisse de leurs exportations ou d'une forte augmentation des coûts de l'énergie importée.

L'accès à la nouvelle facilité est limité à 50 p. 100 de la quote-part, et le financement est assuré en deux versements égaux, le deuxième étant fonction de la conclusion d'une entente en vue de la mise en oeuvre de mesures stratégiques précises. En 1993, une aide financière dans le cadre de cette facilité a été approuvée pour un certain nombre d'états de l'ancienne Union soviétique, notamment la Russie, l'Estonie et le Kazakhstan, ainsi que des pays asiatiques comme le Cambodge et le Viêt-Nam.

L'accroissement du nombre des membres. En 1993, le nombre de membres du FMI est passé de 173 à 178. En plus de l'adhésion du Tadjikistan et de la Micronésie, la Croatie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Slovénie sont devenues membres suite à la rupture de la République fédérale socialiste de Yougoslavie. Aussi, la République tchèque et la République slovaque ont remplacé l'ancienne République fédérale tchèque et slovaque. Avec l'adhésion en 1992 des états de l'ancienne Union soviétique, de la Suisse, des Îles Marshall et de Saint-Marin, presque tous les pays de la planète sont maintenant membres du Fonds. L'augmentation appréciable du nombre de membres en 1992 a amené le Conseil des gouverneurs à ajouter deux sièges au Conseil

d'administration du Fonds, qui est passé de 22 à 24 membres. Après l'élection des administrateurs aux assemblées annuelles ordinaires d'automne du FMI et de la Banque mondiale, la Russie et la Suisse ont accédé au Conseil d'administration.

La surveillance du FMI. Le Fonds sert de tribune aux membres pour qu'ils examinent les politiques économiques de chacun des pays ainsi que l'évolution globale de l'économie. La surveillance par le FMI de l'évolution de la situation économique et financière se fait selon les principes et les procédures convenus conçus pour assurer la conclusion d'accords de change ordonnés et favoriser la stabilité du système de taux de change. L'examen biennal des procédures de surveillance du Fonds en 1993 a été effectué à un moment où plusieurs événements importants se déroulaient dans l'économie mondiale et dans le système monétaire international. L'augmentation du nombre de membres du Fonds, le nombre de membres aux prises avec les difficultés du passage à l'économie de marché, et les importants efforts déployés au chapitre de l'intégration régionale, par exemple l'union économique et monétaire en Europe et d'autres accords commerciaux régionaux, ont servi de toile de fond à l'examen effectué en 1993.

Le Conseil d'administration a convenu que les principes de surveillance demeuraient dans l'ensemble appropriés, mais il a insisté sur la nécessité de renforcer encore davantage le processus de surveillance. Il a convenu de plusieurs étapes pour adapter les procédures actuellement utilisées afin que la surveillance se fasse de manière plus continue, souple et pertinente. Il a convenu d'élargir la portée de ses discussions des perspectives de l'économie mondiale et de l'évolution des marchés internationaux afin d'y inclure une vaste gamme de questions touchant les pays et le système. Le Conseil a aussi appuyé

une plus grande utilisation des rencontres informelles de suivi au sujet de questions importantes ne relevant pas des consultations relatives à l'article IV (l'examen régulier effectué par le Fonds de l'économie d'un pays membre). En plus, il a été convenu de faciliter les consultations «spéciales» lancées par le directeur général du Fonds en réponse à l'évolution marquée de la situation économique et financière. Le cycle de consultation des membres en vertu de l'article IV a été rajusté, de manière à ce que la plupart des pays fassent l'objet d'un examen annuel, plutôt qu'à tous les 24 mois comme c'était le cas auparavant pour un certain nombre de membres. Enfin, le Conseil a appuyé la tenue de discussions régulières de questions touchant les régions et le système, comme l'union monétaire en Europe, afin d'accroître la dimension régionale de la surveillance.

b) Les activités intéressant le Canada

Un certain nombre d'autres aspects de l'activité du Fonds en 1993 ont présenté un intérêt particulier pour le Canada. Il s'agit : (i) de l'examen de la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR); (ii) de l'entente intervenue pour renouveler et élargir la FASR; et (iii) des progrès accomplis au sujet des arriérés du Fonds.

L'examen de la FASR. Le Conseil d'administration a examiné l'expérience de 19 pays qui ont conclu des arrangements dans le cadre de la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR), qui assure une aide au chapitre de la balance des paiements aux pays à faible revenu à des conditions concessionnelles. Les membres du Conseil s'entendaient en général pour dire que la FASR était un outil efficace, permettant au Fonds d'intervenir dans les pays les plus pauvres, et un cadre utile pour formuler les politiques macroéconomiques et les réformes

structurelles à moyen terme. Compte tenu des mauvaises conditions de démarrage et de l'évolution néfaste des économies étrangères, l'expérience en ce qui concerne les arrangements conclus dans le cadre de la FASR a été en général favorable. Des indicateurs économiques -- c'est-à-dire la croissance réelle du PIB, les volumes des échanges commerciaux, l'inflation et les ratios de solvabilité -- se sont améliorés en général. Même si la balance des opérations courantes s'est détériorée dans une certaine mesure, cette détérioration était attribuable à l'aggravation des termes de l'échange et, dans certains pays, à l'augmentation des investissements. Cette croissance des investissements reflétait souvent le rétablissement des flux d'aide en réponse à l'amélioration des politiques économiques. Dans l'ensemble, les améliorations les plus importantes sur le plan macroéconomique se sont produites dans des pays qui avaient entrepris les réformes les plus vigoureuses et subi la plus faible détérioration de leurs termes de l'échange.

Les progrès en vue d'assurer la viabilité extérieure ont beaucoup varié. Même si presque tous les pays qui utilisent des ressources de la FASR ont pu mettre fin à la détérioration de leurs ratios de solvabilité, seulement la moitié ont accompli des progrès sur la voie du renversement ou de l'arrêt de la croissance de leur fardeau d'endettement et du service de leur dette et de la réduction de leur dépendance du financement exceptionnel. On considérait que les progrès accomplis en vue d'assurer la viabilité extérieure étaient étroitement reliés à l'amélioration de la performance de l'économie nationale. Le Conseil s'est aussi réjoui de l'accent de plus en plus grand mis sur les questions sociales dans le cadre des programmes de la FASR et il a souligné l'importance de protéger les groupes sociaux les plus vulnérables des répercussions des politiques d'ajustement. Les administrateurs ont recommandé une plus étroite coopération entre le personnel du Fonds et celui de la Banque mondiale dans la conception

des filets de sécurité sociale. Des considérations environnementales ont aussi commencé à jouer un rôle plus important dans le cadre des programmes de la FASR.

Le renouvellement de la FASR. En plus de passer en revue les résultats obtenus par la FASR, le Conseil a envisagé la possibilité de renouveler cette facilité. La FASR a été établie en 1988; elle était dotée d'environ 5 milliards de DTS, fournis en grande partie grâce à des prêts consentis par des gouvernements créanciers. En plus, des contributions assimilables à des dons des gouvernements créanciers ont servi à financer un compte de subventions qui a permis d'offrir un taux de prêts grandement concessionnel. La facilité devait au départ prendre fin en novembre 1993. Cependant, lors du Sommet économique de Tokyo en juillet 1993, et après que la question ait déjà été étudiée par le Conseil d'administration du FMI, les pays du G-7 ont proposé de renouveler la FASR.

Les membres du Fonds ont dans l'ensemble appuyé le remplacement de la FASR compte tenu de l'expérience positive de la facilité initiale. Des discussions se sont tenues au FMI afin d'établir l'ampleur et les modalités d'un arrangement de remplacement de la FASR ainsi que les arrangements de financement. À la fin de 1993, il a été convenu qu'une FASR renouvelée serait opérationnelle au début de 1994. Les modalités de la FASR renforcée sont les mêmes que celles de la facilité précédente et elle doit être financée par un compte de capital de 5 milliards de DTS et un compte de subventions de 2 milliards de DTS.

La FASR renforcée continuera de consentir des prêts aux pays à faible revenu qui entreprennent des programmes de réforme économique de manière à renforcer leur balance des paiements et améliorer leurs perspectives de

croissance. Le Canada a appuyé le renouvellement de la FASR, outil efficace pour appuyer les efforts de réforme des pays sans alourdir indûment leur fardeau d'endettement. La FASR a permis dans une large mesure d'accroître l'efficacité de l'aide bilatérale et multilatérale. Le Canada est particulièrement intéressé au fait que les programmes prévus dans le cadre de la FASR élargie accorderont une plus grande attention aux filets de sécurité sociale et mettront davantage l'accent sur la qualité des dépenses publiques. Pour ce faire, il faudrait augmenter les dépenses dans des secteurs qui profitent directement aux pauvres.

Les arriérés. Les progrès se sont poursuivis en 1993 dans la résolution du problème des impayés au titre des obligations contractées envers le Fonds, bien que certains cas difficiles ne soient pas encore réglés. Le montant des arriérés est passé de 3,6 milliards de DTS en 1992 à 3,0 milliards de DTS en 1993. L'élimination des arriérés du Pérou a contribué sensiblement à cette baisse.

Ces impayés sont lourds de conséquence aussi bien pour le pays qui a des arriérés que pour les membres en général. Dans certains cas, des pays ont perdu leur droit d'accès aux ressources du Fonds. De façon plus générale, le Fonds a été obligé de prendre des mesures pour protéger ses ressources grâce au rajustement des taux des frais et de rémunération des pays débiteurs et créanciers. En 1988, le Fonds a décidé de s'attaquer aux problèmes des arriérés par une politique comportant des mesures préventives et de renforcer sa collaboration avec les pays membres qui coopèrent avec lui. Ce renforcement de la collaboration prend la forme d'une coordination du financement par un «groupe de soutien» formé de pays donateurs, dans le cas des pays ayant des arriérés persistants qui sont disposés à appliquer des programmes énergiques de réforme économique.

En mai 1990, le Comité intérimaire a souscrit au principe de la

«méthode des droits», d'après laquelle un pays ayant des arriérés persistants pouvait obtenir des droits - en fonction des résultats obtenus pendant un programme surveillé par le Fonds - à des financements futurs une fois ses arriérés envers le Fonds liquidés. Une fois qu'il aurait mené à bien un programme d'accumulation de droits et réglé ses arriérés, le pays pourrait «toucher» les droits accumulés dans le cadre du nouvel accord. Le Pérou a complété son programme d'accumulation de droits en 1992 et a éliminé ses arriérés envers le Fonds en mars 1993.

Parmi les autres faits à noter en 1993, signalons le règlement des arriérés envers le FMI du Cambodge et du Viêt-Nam. Le règlement de ces arriérés par les deux pays a été facilité par les efforts déployés par les groupes de soutien. Le rétablissement des relations normales avec le Cambodge, le Pérou et le Viêt-Nam a été une étape importante dans la réintégration de ces pays au système financier international.

Cependant, un certain nombre d'arriérés qui posent des difficultés ne sont pas encore réglés. Par exemple, le Soudan a vu ses droits de vote suspendus en 1993 après avoir constamment échoué à collaborer avec le Fonds pour régler ses arriérés. La suspension des droits de vote est la première mesure du genre à être prise suite à l'entrée en vigueur de la troisième modification des Statuts du FMI en novembre 1992, qui prévoyait cette sanction comme moyen de renforcer la stratégie du Fonds relativement aux arriérés. D'autres pays comme le Libéria, la Somalie, le Zaïre et la Zambie continuent d'accuser des arriérés persistants envers le Fonds et leur situation pose toujours un défi.

c) La participation financière du Canada au FMI

Chaque pays membre du FMI a une quote-part, exprimée en DTS, qui est égale à sa souscription au Fonds. Ainsi que le montre le tableau qui suit, la quote-part du Canada au FMI s'élevait à 4 320,3 millions de DTS, soit environ 3 p. 100 du total des quotes-parts, à la fin de 1993. Cette position reflète la hausse de 1 379 millions de DTS découlant de la neuvième révision générale en 1992. Soixante-quinze pour cent de la hausse de la quote-part du Canada ont été réglés au FMI en dollars canadiens. Le paiement a pris la forme d'une dépense non budgétaire de 3 millions de DTS, le solde de la partie libellée en dollars canadiens étant détenu sous forme de billets à ordre par la Banque du Canada encaissables dans le cas où le Fonds aurait besoin de ressources supplémentaires. Vingt-cinq pour cent de l'augmentation de la quote-part ont été payés en DTS prélevés sur les réserves officielles du Canada. La diminution des DTS détenus par le compte du Fonds des changes a été compensée par une augmentation équivalente de la position de réserve du Canada au FMI, de sorte que l'ensemble des réserves de liquidités internationales du Canada n'a pas changé.

Les avoirs du FMI en dollars canadiens au 31 décembre 1993 s'élevaient à 3 630,4 millions de DTS, soit 84 p. 100 de la quote-part - contre 3 585,4 millions de DTS (83 p. 100 de la quote-part), à la fin de 1992. La position de réserve du Canada au Fonds (le montant qu'il peut tirer à vue pour les besoins de sa balance des paiements) se chiffrait à 689,9 millions de DTS à la fin de l'année, comparativement à 734,9 millions de DTS à la fin de 1992. En 1993, le Canada a reçu du Fonds 15,8 millions de DTS d'intérêt sur sa position créditrice nette au Compte des ressources générales. L'allocation cumulative des DTS du Canada est restée de 779 millions de DTS en 1993. À la fin de l'année, les avoirs du Canada en DTS s'élevaient à 773,5 millions de

DTS, soit 99,3 p. 100 de son allocation cumulative. Les intérêts gagnés par le Canada sur ses avoirs en DTS ont atteint 1,3 million de DTS.

TABLEAU 2

Position du Canada au FMI
(en millions de DTS)

	31 décembre 1993	31 décembre 1992
Quote-part	4 320,3	4 320,3
Avoir du Fonds en dollars canadiens	3 630,4 (1)	3 585,4 (1)
Position de réserve au Fonds	689,9 (2)	734,0 (2)

(1) Un quart de 1 p. 100 de la quote-part est détenu par le FMI en dollars canadiens et le reste, en billets à vue. L'encaissement des billets afin de financer les activités du Fonds entraîne des modifications compensatoires des deux éléments des réserves internationales du Canada, les avoirs en devises et la position de réserve au Fonds.

(2) Montant que le Canada a le droit de tirer à vue au FMI pour les besoins de sa balance des paiements.

Pour faciliter les activités du Fonds, le Canada a mis à sa disposition des lignes de crédit qui peuvent servir à compléter temporairement les ressources propres du FMI. Le Canada a convenu, par des accords mis en place en 1988, de prêter 300 millions de DTS au Fonds fiduciaire de la FASR et d'octroyer des subventions d'environ 165 millions de DTS afin de financer une bonification d'intérêt sur les prêts de la FASR. À la fin de 1993, les décaissements au titre des prêts, dans le cadre de ces accords, s'élevaient à 89,0 millions de DTS et les subventions, à 19,7 millions de DTS. Les autres engagements à la fin de 1993,

au titre du prêt à la FASR, se chiffraient à 211 millions de DTS et à 145,3 millions de DTS pour la bonification d'intérêt. Les engagements du Canada au titre des Accords généraux d'emprunt représentent l'équivalent de 892,5 millions de DTS. Comme en 1992, cette ligne de crédit mise par le Canada à la disposition du Fonds n'a pas été utilisée par celui-ci en 1993.

d) Les consultations avec le FMI

Dans le cadre de son mandat de surveillance, le FMI examine périodiquement les politiques et les résultats économiques de chaque pays membre ainsi que leur interaction avec la situation économique dans les autres pays. C'est dans cet esprit qu'une équipe du FMI s'est rendue à Ottawa en novembre 1993 dans le cadre de la consultation annuelle prévue à l'article IV des Statuts du Fonds. D'autres équipes du FMI se sont rendues à Ottawa pendant l'année dans le cadre d'examens plus généraux de questions comme l'évolution des marchés financiers mondiaux ou la politique commerciale.

Le Conseil des gouverneurs a tenu son assemblée annuelle à Washington en septembre 1993. Le Comité intérimaire, c'est-à-dire le comité ministériel qui fournit des avis au Conseil des gouverneurs et des orientations générales au Conseil d'administration, s'est aussi réuni à deux reprises, à Washington, en avril et en septembre. Les principaux sujets étudiés lors de ces réunions ont été la lente reprise de l'économie dans de nombreux pays industrialisés; l'expansion forte mais inégale dans de nombreux pays en développement; et les progrès variables réalisés en vue de la stabilisation de l'économie et des réformes fondées sur le marché dans les pays d'Europe centrale et orientale.

e) La représentation du Canada au Fonds

L'honorable Paul Martin représente le Canada au Conseil des gouverneurs du FMI. M. C. Scott Clark, sous-ministre adjoint principal du ministère des Finances, est gouverneur suppléant. M. Douglas E. Smee représente le Canada au Conseil d'administration du Fonds et est également l'administrateur pour Antigua - et - Barbuda, les Bahamas, la Barbade, Belize, la Dominique, Grenade, l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts - et - Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent - et - Grenadines.

À la fin de mars 1993, on comptait 68 Canadiens parmi le personnel permanent du FMI, dont 45 à des postes de cadres. Les Canadiens représentaient environ 3 p. 100 du personnel permanent du Fonds en 1993.

LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

I. Objet

Le Groupe de la Banque mondiale se compose de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), de l'Association internationale de développement (IDA), de la Société financière internationale (SFI) et de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI).

La principale fonction de la BIRD et de l'IDA est de contribuer au relèvement du niveau de vie dans les pays en développement en leur permettant d'obtenir des ressources financières à long terme qui soutiennent les investissements prioritaires ainsi que la réforme des politiques et des institutions. La BIRD et l'IDA diffèrent essentiellement par l'origine de leurs fonds et les conditions dont leurs prêts sont assortis. La BIRD se procure la majeure partie de ses fonds en lançant des emprunts sur les marchés financiers privés, ce qui l'oblige à maintenir une situation financière extrêmement forte. Aussi la BIRD est-elle en mesure d'emprunter des capitaux à des taux favorables et de les reprêter ensuite à des pays en développement à des taux de beaucoup inférieurs à ce que des prêteurs commerciaux pourraient offrir. L'IDA, qui accorde des prêts uniquement aux pays les plus pauvres, tire la majeure partie de ses ressources de contributions des gouvernements donateurs, ce qui lui permet d'accorder des prêts à des conditions extrêmement avantageuses. Pour le reste, la BIRD et l'IDA ont des politiques semblables. Les deux organismes ont un personnel commun.

Les efforts entrepris par la Banque mondiale pour relever le niveau de vie dans les pays en développement se traduisent par un large éventail de mesures, notamment par des investissements visant à améliorer l'éducation, à

élargir les possibilités économiques offertes aux femmes, à renforcer les services de santé et de nutrition, à assurer le caractère durable de l'environnement ainsi qu'à promouvoir le développement du secteur privé. En accordant des prêts favorisant l'ajustement, la Banque mondiale soutient également les efforts de restructuration économique afin de faire augmenter les taux de croissance durable et de renforcer les efforts déployés pour réduire la pauvreté dans de nombreux pays membres.

La SFI complète les activités de la BIRD et de l'IDA en investissant des fonds à des conditions commerciales dans les entreprises privées productives. Le capital-actions de la SFI est fourni par les pays membres. Comme la BIRD, la SFI se procure la plupart des fonds dont elle a besoin pour accorder des prêts en émettant des obligations sur les marchés internationaux, tandis que ses participations en fonds propres sont financées par son capital et ses bénéfices non distribués. À l'heure où de plus en plus de pays en développement adoptent des politiques axées sur le marché, les services offerts par la SFI -- prêts, participations au capital, mobilisation de ressources et conseils techniques -- sont de plus en plus recherchés.

L'AMGI a pour mandat de promouvoir les investissements directs étrangers du secteur privé dans les pays en développement, principalement en assurant les risques non commerciaux. Elle offre aussi des conseils techniques et consultatifs. L'AMGI a pour fonction de compléter certaines des activités des programmes nationaux d'assurance des investissements.

La Banque mondiale effectue de vastes recherches économiques et sectorielles de manière à mieux comprendre les économies des pays membres emprunteurs ainsi que leurs besoins de développement. Ces recherches lui

permettent de mieux définir les secteurs et les projets conformes aux priorités des gouvernements membres. La Banque mondiale travaille en étroite collaboration avec le FMI pour brosser un tableau exact de la situation économique des pays bénéficiaires, et complète les prêts à court terme accordés par le FMI pour les besoins de balance des paiements en finançant un rajustement structurel à plus long terme.

Dans le cadre de son dialogue avec les pays membres en développement, la Banque mondiale cherche également à les aider à mieux utiliser toutes les ressources à leur disposition. À cette fin, elle les aide à formuler des programmes publics d'investissement destinés à des secteurs déterminés et à financer ces programmes grâce à ses propres ressources et à l'amélioration de la coordination de l'aide au développement émanant d'organismes bilatéraux et multilatéraux.

II. Objectifs

Les objectifs prioritaires de la Banque mondiale consistent à obtenir un développement économique durable et à réduire la pauvreté. Les mesures de protection de l'environnement sont jugées essentielles à la réalisation de ces deux objectifs. Même si des progrès appréciables ont été réalisés sur la voie de la réduction de la pauvreté au cours des trois dernières décennies, la pauvreté demeure un problème persistant à l'échelle mondiale. La proportion de la population des pays en développement vivant dans la pauvreté a légèrement diminué au cours de la dernière décennie, mais, en termes absolus, le nombre de pauvres a continué d'augmenter. Les prêts consentis par la Banque pour soulager la pauvreté ont sensiblement augmenté au cours des dernières années. Plus précisément :

- Les prêts consentis pour favoriser le développement des ressources humaines (c'est-à-dire l'éducation, la population, la santé et la nutrition) sont passés à 16 p. 100 des engagements de la Banque au cours de l'exercice 1993. Les engagements dans le secteur agricole et dans le développement des régions rurales et pour la distribution d'eau et l'hygiène -- deux secteurs qui sont des objectifs essentiels des efforts déployés pour réduire la pauvreté -- sont demeurés à peu près stables à 22 p. 100 des engagements de la Banque.

- Une deuxième mesure, le programme des investissements ciblés, qui fait le bilan des investissements qui comportent des mécanismes particuliers pour rejoindre les pauvres ou dans lesquels la participation des pauvres dépasse sensiblement leur proportion de la population en général, a représenté 26 p. 100 des prêts-projets au cours de l'exercice 1993.

- De plus, les prêts consentis par la Banque en vue de favoriser les opérations d'ajustement ont appuyé de plus en plus l'établissement de filets de sécurité sociale et la protection des dépenses publiques consacrées aux services sociaux de base. Ainsi, 6 des 17 opérations d'ajustement mettaient explicitement l'accent sur la pauvreté au cours de l'exercice 1993.

Grâce aux encouragements de pays comme le Canada, la Banque a aussi réalisé des progrès appréciables dans l'intégration des critères d'environnement à ses programmes de prêt. Elle a rédigé des lignes directrices en matière d'environnement pour un certain nombre de secteurs, notamment les forêts tropicales, et elle publie un rapport annuel complet sur les aspects de ses activités qui touchent l'environnement. Elle aide aussi les pays emprunteurs à

préparer des plans d'action nationaux en matière d'environnement. L'accord sur la neuvième reconstitution des ressources de l'IDA (IDA 9), conclu en décembre 1989, ainsi que l'accord sur la dixième reconstitution des ressources (IDA 10), conclu en décembre 1992, reflétaient la préoccupation des donateurs, qui tenaient à ce que les critères de protection de l'environnement soient bien intégrés aux programmes de prêt de l'IDA. Dans ce sens, le Canada n'a cessé de préconiser que le développement durable devienne un élément essentiel des programmes de la Banque mondiale. À l'heure actuelle, la Banque consent des prêts supérieurs à 2 milliards de dollars par année pour appuyer directement l'établissement de programmes environnementaux.

L'accord IDA 10 a souligné à nouveau la nécessité pour l'IDA de se concentrer sur trois grands objectifs afin de soutenir le développement durable dans les pays les plus pauvres : l'allégement de la pauvreté; l'ajustement et la croissance économiques; et la protection de l'environnement. L'accord définit les mesures précises à prendre dans chacun de ces domaines. L'accord IDA 10 énonce également de manière explicite la nécessité pour la Banque mondiale de jouer un rôle dans les questions de bonne administration. Plus particulièrement, les programmes de la Banque mondiale mettent à l'heure actuelle davantage l'accent sur la responsabilisation des institutions publiques, la transparence de la politique économique, ainsi que la stabilité et la prévisibilité du cadre légal, tous des facteurs qui sont importants dans le processus de développement. L'accord IDA 10 souligne également l'importance à accorder aux priorités de développement dans les dépenses publiques ainsi que la nécessité de réduire le plus possible les dépenses ne contribuant pas au développement, y compris les dépenses militaires. Enfin, à la demande du Canada, il a été convenu dans le cadre des négociations de l'accord IDA 10 que l'augmentation de la part des investissements consacrés au secteur social et à l'allégement de la pauvreté au

cours de l'IDA 9 devrait être encore accrue pendant l'IDA 10.

La Banque mondiale s'attache de plus en plus à veiller à ce que les groupes et les collectivités directement touchés puissent participer à la conception et à la mise en oeuvre des programmes et des projets. Même lorsque ces derniers ont un effet secondaire sur des localités ou des populations particulières, des consultations devraient être menées afin de tenir compte de leurs points de vue. Il s'agit là d'un élément essentiel pour gagner l'adhésion des emprunteurs et améliorer la mise en oeuvre et la pérennité des projets.

À titre de plus grande institution de développement au monde, la Banque mondiale organise régulièrement des réunions de coordination de l'aide qui permettent aux pays donateurs d'examiner ensemble leurs programmes d'aide en faveur de pays en particulier. Ces rencontres sont devenues un élément essentiel du mandat de la Banque. Elles offrent l'occasion aux pays bénéficiaires et donateurs de discuter des stratégies qui permettront d'assurer que l'argent est dépensé le plus efficacement possible. En 1993, la Banque mondiale a participé à 23 groupes consultatifs, 2 groupes préconsultatifs et 9 rencontres de donateurs. Quatorze de ces réunions étaient organisées pour des pays bénéficiaires de l'Afrique subsaharienne. Parmi les groupes de donateurs actifs à l'échelle régionale l'an dernier figurent le Groupe des Caraïbes pour la coopération dans le développement économique et le Groupe de donateurs du programme spécial d'aide à l'Afrique. La Banque a aussi participé à trois groupes d'aide en Asie, y compris le Groupe consultatif sur l'Indonésie et le Groupe d'aide à la Mongolie. D'autres organismes internationaux sont bien représentés lors de ces rencontres de coordination de l'aide.

La Banque mondiale maintient également d'étroites relations de

travail avec les Nations unies et ses organismes spécialisés, les banques régionales de développement, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Communauté européenne. Par exemple, la Banque mondiale et les Nations unies échangent des renseignements et coordonnent les mesures d'aide technique et d'autres activités de développement par le biais d'un comité de liaison (CESNU), et le Groupe de la Banque mondiale joue le rôle d'organisme d'exécution dans un certain nombre d'études de pré-investissement financées par le PNUD.

En novembre 1990, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), administré conjointement par la Banque mondiale, le PNUD et le PNUE, a été créé afin de servir de mécanisme pilote pour le financement des activités menées dans des pays en développement dans les domaines de l'ozone, des changements climatiques, de la biodiversité et de l'environnement marin. Les négociations en vue d'une reconstitution des ressources du Fonds se sont déroulées en 1993 et elles devraient se conclure en 1994.

En 1974, la Banque mondiale et le FMI avaient créé un Comité conjoint des conseils des gouverneurs des deux institutions afin d'étudier les moyens d'améliorer l'acheminement de l'aide financière aux pays en développement. Cette instance, appelée Comité de développement, s'est réunie deux fois en 1993, en mai et en septembre, à Washington. Les discussions ont porté sur l'accès des pays en développement à des capitaux privés et la réforme des filets de sécurité sociale.

III. Ressources

a) Les ressources de la BIRD

La BIRD dispose de trois sources de fonds principales :

(i) **Le capital autorisé.** Le Conseil des gouverneurs de la Banque a approuvé une augmentation générale du capital de 76,5 milliards de dollars en 1988, dont 1,7 milliard de dollars devait être mis de côté en faveur des nouveaux membres. La partie libérée de l'augmentation est de 3 p. 100. Une augmentation spéciale du capital de 9,3 milliards de dollars a été approuvée en avril 1992 pour tenir compte de l'adhésion des républiques de l'ancienne Union soviétique. Le capital autorisé de la Banque s'élève à 184,0 milliards de dollars.

Sur un capital autorisé de 184,0 milliards de dollars, 165,6 milliards de dollars avaient été souscrits (au 30 juin 1993) et 10,5 milliards de dollars versés. Les 155,1 milliards de dollars qui restent sont appelables et servent à garantir les emprunts effectués sur les marchés financiers.

(ii) **Les emprunts.** Au 30 juin 1993, l'encours des emprunts de la Banque mondiale s'élevait à 96,3 milliards de dollars, dont 3,8 milliards de dollars d'emprunts à court terme, comparativement à un encours de 97,1 milliards de dollars au 30 juin 1992. Pendant l'exercice 1993 (se terminant le 30 juin), la BIRD s'est procurée 12,7 milliards de dollars grâce à des emprunts à moyen et à long

terme libellés en douze monnaies et unités monétaires (c'est-à-dire l'ECU).

(iii) **Le bénéfice net des opérations.** Au 30 juin 1993, les bénéfices non distribués s'élevaient à 14,0 milliards de dollars. Le bénéfice net réalisé au cours de l'exercice 1993 s'est élevé à 1 130 millions de dollars.

b) Les ressources de l'IDA

Les ressources de l'IDA proviennent en grande partie d'allocations budgétaires des pays membres développés. L'ensemble des ressources mises à sa disposition ou engagées en sa faveur, du début de ses activités à la fin de juin 1993, s'élevait à 73,5 milliards de dollars. De plus, la BIRD vire souvent une partie de son bénéfice net à l'IDA (3,7 milliards de dollars au total ont été virés).

Les négociations sur la dixième reconstitution des ressources de l'IDA (IDA 10) se sont terminées en décembre 1992. La reconstitution d'environ 18 milliards de dollars assurera des ressources pour les trois ans débutant en juillet 1993. L'IDA accorde actuellement des crédits pour 35 à 40 ans sans intérêt, moyennant des frais de service de 0,75 p. 100 et une franchise de remboursement du principal de 10 ans. La plupart des habitants des pays qui empruntent à l'IDA ont un revenu annuel inférieur à 400 $. La part des ressources de l'IDA 10 consacrée à l'Afrique subsaharienne sera maintenue à un niveau de 45 à 50 p. 100 pourvu que les pays bénéficiaires fassent la preuve d'une saine politique économique et d'une bonne administration.

c) Les ressources de la SFI

Les ressources dont disposait la SFI s'élevaient à 8 262,9 millions de dollars au 30 juin 1993; elles provenaient du capital versé souscrit par les pays membres (1 418,1 millions de dollars), des emprunts contractés auprès de la Banque mondiale (947,8 millions de dollars) et d'autres créanciers (4 617,5 millions de dollars) et des bénéfices non distribués (1 279,5 millions de dollars).

Pour permettre à la SFI de répondre à une demande croissante d'aide au développement du secteur privé, son Conseil des gouverneurs a approuvé une augmentation du capital de 1 milliard de dollars en mai 1992, ce qui a fait passer le capital de la SFI de 1,3 à 2,3 milliards de dollars. Les versements devraient se faire jusqu'en 1996.

d) Les ressources de l'AMGI

La convention portant création de l'AMGI prévoit un capital initial de 1 milliard de DTS (1 082 milliards de dollars), dont une partie versée de 20 p. 100 (10 p. 100 en espèces, 10 p. 100 en billets à vue) et une partie appelable de 80 p. 100. Au 30 juin 1993, 947,6 millions de dollars avaient été souscrits. Le capital versé s'élevait à 190,1 millions de dollars et les bénéfices non distribués à 6,3 millions de dollars.

IV. Les activités de prêt

a) La BIRD

Au 30 juin 1993, la BIRD avait approuvé au total des prêts de 235,2 milliards de dollars (après annulations et compte non tenu des prêts à la SFI). Elle accorde des prêts dont les échéances vont de 15 à 20 ans et qui sont assortis d'une franchise de remboursement de 3 à 5 ans. Contrairement aux crédits offerts par l'IDA, les prêts consentis par la BIRD portent des taux d'intérêt non concesionnels (du marché). Depuis le 1er juillet 1982, le taux est déterminé tous les six mois, le 1er janvier et le 1er juillet. Depuis le 1er juillet 1989, il est établi en fonction du coût moyen des emprunts contractés par la BIRD au cours des six mois précédents en vue de consentir des prêts, majoré de 50 points de base. De janvier à juin 1994, le taux débiteur de la BIRD est de 7,27 p. 100. Depuis février 1993, la BIRD offre aux emprunteurs admissibles, dans le cadre d'un projet pilote de deux ans, un choix de monnaies (dollars américains, francs français, deutschemarks, yen japonais et livres sterling) sur leurs prêts comme solution de rechange aux prêts actuellement consentis selon un pool de monnaies. Le taux d'intérêt sur ces prêts à monnaie unique est fonction du LIBOR à six mois dans chaque monnaie.

b) L'IDA

Au 30 juin 1993, l'IDA avait approuvé des crédits totalisant l'équivalent de 77,8 milliards de dollars (après annulations) en faveur des pays membres. Ainsi qu'il a été indiqué, les prêts au développement de l'IDA ne portent pas intérêt (bien que des frais de service de 0,75 p. 100 soient facturés sur les montants versés et l'encours). De 1982 à 1988, une commission

d'engagement de 0,5 p. 100 s'appliquait aux soldes non décaissés des crédits consentis par l'IDA. En 1988, les administrateurs ont décidé que la commission d'engagement appliquée par l'IDA à tous les crédits, y compris à ceux qui avaient déjà été approuvés, varierait entre 0 et 0,5 p. 100. Ce taux de commission est revu chaque année. Il est nul pour la période allant du 1er juillet 1993 au 30 juin 1994.

c) La SFI

Au 30 juin 1993, les engagements de la SFI depuis son entrée en activité s'élevaient à 18 518,5 millions de dollars, dont 12 379,5 millions de dollars étaient engagés sur les ressources propres de la Société et 6 139,0 millions de dollars provenaient de consortiums (la SFI mobilise des fonds provenant de banques commerciales et d'autres institutions financières sous forme de participations à des prêts, qui sont souscrites sans recours à la SFI, mais sont administrées pour le compte des participants).

d) L'AMGI

L'AMGI a accordé ses quatre premières garanties au cours de l'exercice 1990, ces garanties couvrant des obligations éventuelles de 132,3 millions de dollars. Au cours de l'exercice 1991, elle a émis 11 garanties à l'appui de 10 projets représentant au total 922 millions de dollars en investissements directs. Au cours de l'exercice 1992, elle a émis 21 garanties, qui faciliteront la réalisation d'investissements directs totalisant près de 1 milliard de dollars; les obligations assurées maximales s'élèvent à 313 millions de dollars. Au cours de l'exercice 1993, elle a émis 27 garanties, et les obligations

éventuelles maximales s'élèvent à 374 millions de dollars. Ces garanties facilitent la réalisation d'investissements directs totalisant 1,9 milliard de dollars. Au 30 juin 1993, les obligations éventuelles maximales de l'AMGI au titre des garanties accordées et en vigueur totalisaient 745,1 millions de dollars.

V. Résumé des activités de prêt en 1993

Voici une récapitulation des prêts accordés par la BIRD, des crédits de l'IDA, des investissements de la SFI et des garanties de l'AMGI qui ont été approuvés au cours de l'exercice 1993 et des trois exercices précédents:

	1990	1991	1992	1993
	(en millions de dollars américains)			
BIRD*	15 180	16 392	15 156	16 945
IDA	5 522	6 293	6 550	6 751
SFI	2 201	2 846	3 226	3 936
AMGI	132	59	313	374
Total BIRD+IDA	20 702	22 685	21 706	23 696

Le tableau I, en annexe, fournit la liste des prêts et des crédits de la Banque mondiale et de l'IDA pendant l'exercice 1993, répartis par

---

* Compte non tenu de prêts à la SFI de 177 millions en 1990, de 200 millions en 1991, de 200 millions en 1992 et de 75 millions en 1993.

région et par objet. Le tableau II récapitule les prêts et les crédits par année, région et objet.

VI. Les résultats financiers en 1993

Au cours de l'exercice 1993, la Banque a obtenu de bons résultats financiers, dégageant un bénéfice net de 1,1 milliard de dollars. Même si ce bénéfice était inférieur au sommet imprévu de 1,6 milliard de dollars enregistré au cours de l'exercice 1992, il se situait bien à l'intérieur de la fourchette qui répond aux objectifs financiers de la Banque. Les coûts moyens d'emprunt de la Banque (après swaps) ont été de 6 p. 100 et le rendement financier sur son portefeuille d'investissements a atteint
6,1 p. 100.

À la fin de l'exercice 1993, l'encours des prêts consentis à des pays dont les intérêts impayés ne sont pas comptabilisés a légèrement augmenté, pour passer à 2,4 p. 100 du portefeuille. Cette situation était attribuable au fait que les risques de la Banque envers des pays dont les intérêts impayés ne sont pas comptabilisés (c'est-à-dire la République fédérale de Yougoslavie, l'ancienne république Yougoslave de la Macédoine et la République de Bosnie-Herzégovine) ont été un peu plus importants qu'envers des pays qui ont réglé leurs arriérés (le Pérou et le Guatemala).

VII. La gestion des intérêts du Canada dans le Groupe de la Banque mondiale

a) Introduction

La participation du Canada au Groupe de la Banque mondiale vise à répondre à un certain nombre d'intérêts et d'objectifs. La Banque mondiale exerce une influence de premier plan sur les programmes de développement global et joue un rôle majeur de chef de file en ce qui concerne une vaste gamme de questions touchant le développement. Il s'agit de l'organisation la plus importante et la plus influente au monde dans le domaine du développement. Son statut de pays membre de la Banque mondiale donne donc au Canada un certain poids dans la prise de décisions importantes en matière de développement et pour faire avancer des questions auxquelles nous accordons de l'importance.

La Banque mondiale conçoit et met en oeuvre des cadres de politique publique dans les pays bénéficiaires. Elle favorise l'adoption de réformes, qui ouvrent des marchés au Canada et offrent des débouchés pour lesquels les entreprises canadiennes concurrencent.

Le gouverneur représentant le Canada à la Banque mondiale est l'honorable Paul Martin, ministre des Finances. M^me^ Huguette Labelle, présidente de l'Agence canadienne de développement international, est gouverneur suppléant. M. Robert de Cotret est administrateur pour le Canada au conseil d'administration du Groupe de la Banque et il représente également Antigua - et - Barbuda, les Bahamas, la Barbade, Belize, la Dominique, la Grenade, la Guyane, l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts - et - Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent - et - Grenadines.

La participation du Canada au Groupe de la Banque mondiale relève

au premier chef du ministère des Finances, qui se tient en communication avec l'administrateur du Canada. Le ministère consulte de manière intensive l'ACDI ainsi que les Affaires étrangères et Commerce international Canada. Environnement Canada est également consulté dans les dossiers touchant l'environnement et d'autres ministères sont consultés au besoin.

b) Les principales questions en 1993

Une question importante à la Banque mondiale en 1993 a été l'adoption d'un programme de mesures pour répondre aux recommandations faites par un Groupe de travail sur la gestion du portefeuille. Dans un effort fait par la Banque pour assurer que les ressources soient utilisées le plus efficacement possible, le Groupe de travail sur la gestion du portefeuille (dirigé par l'ancien vice-président de la Banque, Willi Wapenhans) a été créé en 1992 afin d'examiner les problèmes relatifs à la qualité du portefeuille de prêts et de crédits de la Banque mondiale. Tout en reconnaissant que nombre des problèmes auxquels donnent lieu les projets de la Banque mondiale sont d'origine exogène, le rapport du Groupe de travail, publié en octobre 1992, a souligné que, à certains égards, les pratiques de la Banque peuvent contribuer aux problèmes de gestion du portefeuille ou ne pas être suffisamment efficaces pour les régler.

L'une des causes de cette situation, d'après le Groupe de travail, est l'accent mis sur les nouveaux prêts. On accorde souvent plus d'importance à l'approbation des prêts qu'à la conception, à la mise en oeuvre et à la surveillance des projets. Le Groupe de travail a aussi critiqué dans son rapport le fait que, dans le cadre de l'examen des projets, on recourt rarement à une restructuration des projets ou à l'annulation d'un prêt. Enfin, il critique également l'approche ponctuelle qui préside à la gestion du portefeuille de projet,

par opposition à un examen de la mise en oeuvre des projets à l'échelle de tout un pays.

Le Canada, d'autres actionnaires et la direction de la Banque ont jugé extrêmement constructives les recommandations faites dans le rapport du Groupe de travail. En juin 1993, le Conseil d'administration a convenu des «prochaines étapes», un programme de mesures visant à mettre en oeuvre les recommandations du rapport du Groupe de travail. Le programme d'action comprend la mise en oeuvre de mesures qui :

- instaureront la notion de gestion des résultats du portefeuille par pays en fonction des activités essentielles de la Banque;
- assureront une restructuration plus active des projets ou du portefeuille;
- amélioreront la qualité des projets du portefeuille;
- définiront le rôle de la Banque dans la gestion des résultats des projets et amélioreront ses pratiques de gestion;
- favoriseront le rôle du Département d'évaluation des opérations, à titre d'instrument de responsabilisation indépendante, et mettront davantage l'accent sur l'évaluation *ex post* ;
- assureront un climat interne propice à une meilleure gestion du portefeuille;
- accorderont l'attention à des facteurs génériques touchant les résultats du portefeuille.

La mise en oeuvre de ce programme d'action sera essentielle à l'amélioration de l'efficacité du développement des projets et des programmes de la Banque mondiale. Le conseil de la Banque doit discuter en juillet 1994 des progrès accomplis dans le cadre du programme «prochaines étapes».

Parmi les autres faits marquants en 1993, on note l'approbation d'une nouvelle politique au sujet de la divulgation des renseignements, qui accroîtra la transparence de la Banque vis-à-vis le public, et l'établissement d'un groupe d'inspection pour assurer que les lignes directrices opérationnelles de la Banque sont toujours appliquées de la même façon dans le cadre de tous les projets. La transparence et la responsabilisation sont des éléments fondamentaux du processus de développement. La Banque a aussi l'intention de diffuser encore davantage ses propres documents et elle encouragera les gouvernements emprunteurs à publier le plus de renseignements possibles au sujet des projets et des programmes de la Banque afin de favoriser la participation locale au processus décisionnel. Ainsi, la Banque a établi un «Centre d'information publique» à son siège social, afin de fournir des renseignements au public. Ce centre peut être un outil utile pour des milliers de Canadiens -- qu'il s'agisse de représentants d'entreprises, d'ONG ou de ministères publics -- qui se rendent à la Banque chaque année à la recherche de plus amples renseignements au sujet des activités et des projets de la Banque. Le Canada appuie fermement cette plus grande ouverture et a joué un rôle actif dans la conception de ces politiques.

c) Souscriptions et contributions

La BIRD

Dans le cadre de l'augmentation générale du capital (AGC III) de 76,5 milliards de dollars effectuée en 1988, le Canada s'est vu attribuer 19 655 nouvelles actions évaluées à 2,37 milliards de dollars. La partie versée de ces actions s'élève à 71,1 millions de dollars. Ces actions ont été souscrites sur une période de cinq ans se terminant en 1993.

Au 30 juin 1993, l'ensemble des souscriptions du Canada au capital-actions de la BIRD s'élevait à 5 404 millions de dollars (44 796 actions), dont 335 millions de dollars avaient été versés.

L'IDA

L'accord IDA 10 conclu en décembre 1992 s'est traduit par une reconstitution de 13 milliards de DTS (soit l'équivalent d'environ 18 milliards de dollars), qui permettra de financer les programmes de prêt de l'IDA jusqu'au 30 juin 1996. La part du Canada s'élevait à 4,0 p. 100 de la reconstitution, soit 829 millions de dollars canadiens (le taux de change de chaque monnaie a été fixée au cours des négociations). Le Canada a effectué son premier paiement en 1993. L'émission de billets à vue devrait être terminée d'ici 1995. Les billets seront encaissés sur une période de huit ans.

À la fin de l'exercice 1993, le Canada avait contribué à l'IDA l'équivalent de 3 427,4 millions de dollars.

La SFI

Une augmentation de capital de 1 milliard de dollars (l'AGC de 1991) a été officiellement approuvée en mai 1992. Au titre de l'AGC de 1991, le Canada peut souscrire jusqu'à 35 366 nouvelles actions de la SFI, évaluées à 35,4 millions de dollars. Les actions devraient être libérées sur une période de cinq ans qui a commencé en 1993.

Au 30 juin 1993, la souscription totale du Canada à la SFI s'élevait à

53,0 millions de dollars, entièrement versés.

L'AMGI

Le Canada a souscrit sa part du capital-actions de l'AMGI en 1988. Sur une souscription de 32,1 millions de dollars, 6,4 millions ont été versés, en espèces pour la moitié et sous forme de billets à vue pour le reste.

d) Les emprunts de la Banque mondiale au Canada

De 1952 à 1971, la Banque a emprunté 150 millions de dollars canadiens sur nos marchés financiers publics et 50 millions de dollars canadiens par un placement privé. De 1972 à 1981, la Banque n'a effectué aucun emprunt en dollars canadiens. Depuis 1982 cependant, le dollar canadien est devenu un important moyen de diversification par devises et a servi aux opérations de swap de monnaies de la Banque. Celle-ci s'est procurée des dollars canadiens par des émissions publiques sur les marchés intérieur, européen, américain et asiatique, de même que par des placements privés. De 1952 au 31 décembre 1993, la Banque avait emprunté au total 3 880 millions de dollars canadiens (en principal), dont 2 408 millions de dollars ne sont pas amortis.

La Banque du Canada, à titre d'agent financier du gouvernement, a souscrit globalement pour 465,6 millions de dollars (en principal) de titres à deux ans libellés en dollars américains traditionnellement offerts par la Banque mondiale aux banques centrales. Aucun achat n'a été effectué en 1993. Au 31 décembre 1993, la Banque du Canada ne détenait aucune obligation de la Banque mondiale.

e) Les biens et services, et le personnel canadiens

Les projets financés par la Banque mondiale nécessitent des achats auprès de fournisseurs locaux et étrangers. Sa qualité de membre du Groupe de la Banque mondiale procure au Canada des avantages commerciaux par le biais des achats de biens et de services effectués auprès de sociétés canadiennes. Le total des dépenses identifiables effectuées au Canada par les emprunteurs des deux institutions s'élevait à 2 665 millions de dollars au 30 juin 1992.

Pour l'exercice 1993, les sommes décaissées par la BIRD et l'IDA pour l'achat de biens et de services canadiens se sont chiffrées à 192 millions de dollars, en hausse par rapport au total de 169 millions de dollars de l'exercice précédent. Ces dépenses se sont réparties dans quatre grandes catégories : services de conseil (56 millions de dollars), génie civil (4 millions de dollars), matériel (57 millions de dollars) et autres biens (74 millions de dollars). Le tableau III donne le détail de ces dépenses par année. Chaque année, la Banque mondiale examine les importantes adjudications de manière à s'assurer qu'elles respectent les lignes directrices en matière d'achats. Au cours de l'exercice 1993, d'importants contrats d'une valeur de 241 millions de dollars ont été adjugés au Canada; ces contrats seront réalisés au cours des années futures.

À la fin de 1993, le personnel permanent du Groupe de la Banque mondiale comptait 175 Canadiens, dont 138 à des postes de cadres. De plus, 81 Canadiens travaillaient à la Banque mondiale à titre d'experts-conseils ou aux termes de contrats à durée déterminée. Les Canadiens représentaient environ 3 p. 100 du personnel cadre permanent en 1993.

f) La collaboration de l'ACDI avec la Banque mondiale

Ainsi que l'indiquait la section II, la Banque mondiale organise des consortiums d'aide et des groupes consultatifs afin de mieux coordonner l'aide au développement dans un certain nombre de pays en développement. Le Canada participe activement aux efforts déployés sous l'égide de la Banque mondiale au Bangladesh, en Bolivie, au Cameroon, dans les Caraïbes, à El Salvador, au Ghana, au Guatemala, en Guyane, au Honduras, en Inde, au Kenya, au Malawi, au Mali, en Mozambique, au Népal, au Nicaragua, au Nigeria, au Pakistan, au Pérou, en Tanzanie, en Ouganda, en Zambie et au Zimbabwe.

En 1993, le Canada a financé cinq accords de coopération technique avec la Banque mondiale pour l'embauche de conseillers venant du Canada et de pays en développement en vue de tâches de courte durée. Ces fonds visaient à améliorer la conception des prêts accordés par la Banque mondiale ainsi qu'à soutenir la participation du Canada à l'élaboration des politiques et aux activités de la Banque. Deux de ces ententes, conclues avec le Groupe de cofinancement de la Banque, visent à fournir une aide dans la préparation des évaluations environnementales et des travaux économiques sectoriels. Les autres ententes ont été conclues avec l'Institut de développement économique, pour financer des programmes et des séminaires de formation en faveur de participants de pays en développement et avec la Société financière internationale. L'ACDI appuie aussi, à frais partagés avec l'Association des ingénieurs-conseils du Canada, le détachement d'ingénieurs canadiens à la Banque mondiale, afin qu'ils se familiarisent davantage avec les institutions financières internationales et de fournir l'expertise du Canada à la Banque mondiale.

Le Canada collabore étroitement avec la Banque mondiale à la conception de ses programmes dans de nombreux pays africains, profitant des analyses de la Banque et des échanges d'information au sujet des résultats des programmes.

En 1993, le Canada a également continué d'appuyer le programme relatif aux dimensions sociales de l'ajustement, qui visait à évaluer les effets de l'ajustement structurel sur l'ensemble de la population et à en réduire les conséquences négatives pour les groupes les plus vulnérables.

En outre, le Canada a continué d'apporter son appui au «Programme spécial d'aide» à l'intention des pays endettés à faible revenu de l'Afrique subsaharienne. Ce programme permet de financer les importations soutenant la croissance et les autres mesures d'aide destinées aux pays qui mettent en oeuvre des programmes énergiques d'ajustement structurel. Le programme établit aussi un cadre d'aide grâce à l'allégement de la dette et à une aide supplémentaire offerte à des conditions concessionnelles par l'IDA, des donateurs bilatéraux et la Facilité d'ajustement structurel renforcée du FMI.

Le Programme spécial d'aide constitue aussi un mécanisme unique pour assurer la coordination efficace entre les pays donateurs et le dialogue sur les politiques; ainsi, le Canada peut profiter des leçons apprises par d'autres pays donateurs dans le cadre de leurs programmes d'aide en Afrique. De plus, le Canada peut aussi favoriser ses propres priorités en matière de politique (par exemple les stéréotypes sexuels, les questions d'environnement, une approche plus régionale en Afrique; et l'interaction entre la régie interne et la politique économique) auprès de la Banque mondiale et des autres donateurs. Déjà, un certain nombre de questions soulevées par le Canada ont préoccupé collectivement

les pays donateurs, contribuant partant sensiblement à la poursuite de la politique étrangère et de la politique d'aide du Canada.

CONCLUSION

L'un des objectifs premiers des institutions issues des accords de Bretton Woods est de promouvoir le bien-être économique des pays membres à la fois en offrant une aide financière à l'appui des réformes de politique économique et en favorisant le développement à long terme de leur économie. Ce n'est qu'avec le temps qu'on pourra obtenir une croissance économique non inflationniste et une augmentation du niveau de vie. Les progrès sont souvent plus difficiles à court terme. Néanmoins, le FMI et la Banque mondiale ont de toute évidence contribué au cours de l'année écoulée à améliorer le bien-être économique de leurs pays membres.

Ainsi qu'il a déjà été indiqué dans ce rapport, l'année 1993 a été marquée par plusieurs faits importants dans l'économie mondiale et le système monétaire international. Entre autres, les importants efforts de réforme déployés par un certain nombre d'anciens pays à planification centrale qui font le passage à l'économie de marché, et le maintien des problèmes d'endettement et du climat de croissance des pays africains les plus pauvres. Les défis qu'ont dû relever ces pays au cours de la dernière année ont été considérablement allégés par l'appui fourni par le FMI et la Banque mondiale, grâce aux avis stratégiques et à l'aide technique et financière qu'ils ont fournis. Par exemple, l'amélioration de la croissance du PIB réel et des ratios de solvabilité des pays qui ont lancé des programmes de réforme appuyés par des arrangements conclus avec le FMI dans le cadre de la Facilité d'ajustement structurel renforcée.

Les activités menées par le Fonds et la Banque mondiale au cours de l'année écoulée ont constitué un complément important du programme d'aide bilatérale du Canada. L'aide multilatérale et bilatérale vise à soutenir le

développement économique fondamental des pays qui cherchent à améliorer le niveau de vie de leurs habitants. Si les programmes bilatéraux sont mieux adaptés à certains aspects du développement durable, seule une grande organisation multilatérale, du genre de la Banque mondiale, permet d'atteindre d'autres objectifs.

Le soutien que le Canada apporte à ces institutions continue de contribuer de manière importante à l'efficacité de leur action en vue de promouvoir un développement économique durable. Le Canada continuera de veiller à ce que l'allégement de la pauvreté et le développement durable demeurent au premier plan des préoccupations de la Banque mondiale. De même, la participation du Canada au FMI et les efforts qu'il déploie pour promouvoir la coopération économique internationale, ainsi que des politiques qui améliorent la croissance économique à l'échelle mondiale, continueront de représenter un élément important de la stratégie économique internationale du Canada.

TABLEAU I

Prêts de la Banque mondiale et crédits de l'IDA

Exercice 1993 (1er juillet 1992 - 30 juin 1993)

(en millions de dollars américains)

	BANQUE MONDIALE		IDA		TOTAL	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
PAR RÉGION						
Afrique	3	47,0	72	2 770,3	75	2 817,3
Asie de l'Est	33	4 404,8	12	1 165,0	45	5 569,8
Asie du Sud	5	1 145,0	21	2 271,2	26	3 416,2
Europe et Asie centrale	25	3 739,5	5	104,4	30	3 843,9
Amérique latine et Caraïbes	41	5 851,8	9	316,7	50	6 168,5
Moyen-Orient et Afrique du Nord	15	1 756,4	4	123,8	19	1 880,2
TOTAL	122	16 944,5	123	6 751,4	245	23 695,9
PAR OBJET						
Agriculture et développement rural		1 918,8		1 347,9		3 266,7
Sociétés de financement du développement		582,0		--		582,0
Éducation		968,0		1 038,2		2 006,2
Industrie		685,0		401,6		1 086,6
Hors-projet		2 980,0		600,8		3 580,8
Pétrole, gaz et charbon		928,0		45,1		973,1
Démographie, santé et nutrition		706,8		1 104,8		1 811,6
Électricité		2 093,0		520,0		2 613,0
Gestion du secteur public		576,0		32,6		608,6
Entreprises de petite envergure		--		--		--
Aide technique		212,3		300,6		512,9
Télécommunications		264,0		89,1		353,1
Transport		2 584,6		584,1		3 168,7
Urbanisation		1 687,5		291,2		1 978,7
Alimentation en eau et assainissement		758,5		395,4		1 153,9
TOTAL		16 944,5		6 751,4		23 695,9

TABLEAU II

Prêts de la Banque mondiale et crédits de l'IDA aux pays en développement
(en millions de dollars américains)

	BANQUE MONDIALE		IDA		TOTAL	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
PAR EXERCICE*						
Cumulatif - 1968	549	11 418,1	116	1 831,8	665	13 249,9
Total 1969-1973	374	8 917,8	273	3 931,6	647	12 849,4
Total 1974-1978	666	24 372,3	376	7 947,4	1,042	32 319,7
Total 1979-1983	711	44 908,0	518	16 368,1	1,229	61 276,1
1983-1984	129	11 947,2	106	3 575,0	235	15 522,2
1984-1985	131	11 356,3	105	3 028,1	236	14 384,4
1985-1986	131	13 178,8	97	3 139,9	228	16 318,7
1986-1987	127	14 188,2	108	3 485,8	235	17 674,0
1987-1988	118	14 762,0	99	4 458,7	217	19 220,7
1988-1989	119	16 433,2	106	4 933,6	225	21 366,8
1989-1990	121	15 179,7	101	5 522,0	222	20 701,7
1990-1991	126	16 392,2	103	6 293,3	229	22 685,5
1991-1992	112	15 156,0	110	6 549,7	222	21 705,7
1992-1993	122	16 944,5	123	6 751,4	245	23 695,9
TOTAL	3 414	235 154,4	2 218	77 816,4	5 632	312 970,8
PAR OBJET (Cumulatif au 30 juin 1993)						
Agriculture et développement rural		42 469,5		25 194,0		67 663,5
Sociétés de financement du développement		22 005,4		2 493,9		24 499,3
Éducation		10 437,8		6 877,7		17 315,5
Industrie		16 652,4		2 882,5		19 534,9
Hors-projet		22 024,4		8 941,3		30 965,7
Pétrole, gaz et charbon		10 862,0		1 128,6		11 990,6
Démographie, santé et nutrition		3 363,0		4 351,6		7 714,6
Électricité		39 383,6		6 096,7		45 480,3
Gestion du secteur public		2 717,0		417,0		3 134,0
Entreprises de petite envergure		4 586,8		626,5		5 213,3
Aide technique		865,1		1 414,2		2 279,3
Télécommunications		4 097,5		1 508,2		5 605,7
Transport		33 604,7		8 961,0		42 565,7
Urbanisation		11 609,0		3 369,3		14 978,3
Alimentation en eau et assainissement		10 476,2		3 553,9		14 030,1
TOTAL		235 154,4		77 816,4		312 970,8

* Exercice du Groupe de la Banque mondiale (1er juillet - 30 juin).

TABLEAU III

Dépenses des emprunteurs de la Banque mondiale
et de l'IDA en biens et services au Canada
au 30 juin 1993
(en millions de dollars américains)

	BANQUE MONDIALE	IDA	Total
PAR ANNÉE CIVILE			
Jusqu'en décembre 1960	133,5		133,5
1961	8,2	-	8,2
1962	3,7	-	3,7
1963	5,6	7,4	13,0
1964	4,7	1,8	6,5
1965	5,4	2,7	8,1
1966	11,6	5,3	16,9
1967	13,2	14,7	27,9
1968	6,3	7,8	14,1
1969	4,4	11,0	15,4
1970	7,6	1,3	8,9
1971	11,1	2,2	13,3
1972	10,5	2,3	12,8
1973	12,4	5,1	17,5
1974	15,8	8,4	24,2
1975	22,1	15,0	37,1
1976	25,7	10,8	36,5
1977	34,5	4,8	39,3
1978	26,1	5,5	31,6
1979	44,4	8,1	52,5
1980	51,5	7,8	59,3
1981	94,3	14,5	108,8
1982	75,0	17,6	92,6
1983	82,3	26,9	109,2
1984	92,6	54,3	146,9
1985	94,3	39,7	134,0
1986	184,8	46,8	231,6
1987 (janv.-juin)	92,8	23,4	116,2
1988 ex. 1988 (au 30 juin 1988)	182,1	47,4	229,5
Ex. 1989	197,0	45,0	242,0
Ex. 1990	164,0	41,0	205,0
Ex. 1991	139,0	34,0	173,0
Ex. 1992	131,0	38,0	169,0
Ex. 1993	151,0	41,0	192,0
TOTAL	2 088,0	577,0	2 665,0
% du total des dépenses	2,30	1,83	2,18
% des dépenses de l'ex. 1993	2,13	1,43	1,93